



GLOBAL ENVIRONMENT FACILITY
INVESTING IN OUR PLANET

SGP The GEF
Small Grants
Programme



STRATÉGIE DU PROGRAMME MICRO FINANCEMENT (PMF) POUR L'UTILISATION DES FONDS DE LA 6^{ème} PHASE OPÉRATIONNELLE (OP6, 2015-2018)

HAITI

Ressources estimées : 1, 500,000 USD

Ressources disponibles : 400,000 UDS

Table des matières

Liste d'abréviations	3
1. Programme pays PMF en Haïti	4
1.1. Bref historique et réalisation	4
1.2. Résultats et leçons apprises de OP5	4
1.3. Caractéristiques de l'OP6.....	5
<i>Objectif du PMF dans OP6.....</i>	5
<i>Partenariat et financement.....</i>	5
2. Niche du PMF en Haïti.....	6
2.1. Alignement avec les priorités nationales.....	6
<i>Conventions et accords environnementaux.....</i>	7
<i>Instruments nationaux</i>	7
2.2. Stratégie d'appui du PMF aux priorités nationales	8
2.3. Potentiel pour la complémentarité et synergie avec les projets FEM dans le pays.....	8
<i>Principaux projets FEM récents, en cours de mise en œuvre ou programmés.....</i>	8
<i>Les interventions récentes ou en cours de mise en œuvre.....</i>	9
2.4. Potentiel de synergie et de complémentarité avec les projets du FEM.....	11
2.5. Actions menées dans les domaines focaux du FEM	12
3. Stratégies	17
3.1. Stratégies d'élaboration de subventions.....	17
<i>La région du Parc des trois Baies</i>	18
<i>La Région Petit Trou de Nippes à Roseaux.....</i>	19
<i>Projets hors zones prioritaires.....</i>	20
3.2. Stratégies Grantmaker	20
<i>Plateforme de dialogue OSC - Gouvernement.....</i>	20
<i>Promouvoir l'inclusion sociale</i>	21
<i>Plan de gestion des connaissances.....</i>	22
<i>Stratégie de communication</i>	23
4. Cadre de résultats attendus.....	25
5. Plan de suivi et d'évaluation	30
6. Plan de mobilisation des ressources	33
6.1. Les potentielles ressources mobilisables.....	33
6.2. Les partenaires potentiels	33
7. Plan de gestion des risques.....	35
7.1 Les principaux risques dans la mise en œuvre du CPS au cours de PO6.....	35
7.3 Suivi des risques.....	36
Annexe 1 : Evaluation de base du paysage terrestre / marin dans OP6	37
Complexe 1 : Les Trois Baies	37
Complexe 2 : Cayemites-Baradères	38
Annexe 2 : Autres projets potentiels dans les autres initiatives du FEM pour OP6	39
Annexe 3 : scénarios sur les indicateurs et mobilisation de ressources	42

LISTE D'ABRÉVIATIONS

Abréviation	Signification en français
ANAP	Agence nationale des aires protégées
AMP	Aire marine protégée
AP	Aire protégée
BID	Banque interaméricaine de développement
BM	Banque mondiale
CACC	Capacités d'adaptation aux changements climatiques
CC	Changement climatique
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CNIGS	Centre national d'information géographique et spatiale
DCD	Direction de la coopération au développement
DCP	Dispositif de concentration de poissons
DNP	Directeur national de projet
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
GRN	Gestion des ressources naturelles
MARNDR	Ministère de l'agriculture et des ressources naturelles
MDE	Ministère de l'environnement
ONG	Organisation non gouvernementale
OSC	Organisation de la société civile
PANA	Plan d'action national sur l'adaptation
PN	Parc national
PN3B	Parc national des Trois Baies
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PPRC	Programme pilote pour la résilience climatique
RD	République dominicaine
REDD	Réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement
RESEPAG	Renforcement des services publics agricoles
RRC	Réduction des risques de catastrophe
PMF	Programme de Micro Financements du FEM
SNAP	Système national des aires protégées
TRAC	Montant ciblé pour l'allocation de ressources de base
UE	Union européenne
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature

1. PROGRAMME PAYS PMF EN HAÏTI

1.1. BREF HISTORIQUE ET RÉALISATION

Les activités du Programme de Micro-Financement (PMF) ont démarré en Haïti pendant la 4^{ème} phase opérationnelle, soit 2007-2010, suite aux négociations entamées en 2004 par le Ministère de l'Environnement haïtien avec la représentation du Programme des Nations-Unies (PNUD) en Haïti et avec le Global Environment Facility (GEF) sur les possibilités de voir le SGP réaliser des activités en Haïti. La présentation officielle du SGP en Haïti a été faite en avril 2005 quand un représentant du SGP expliqua les activités du SGP à travers le monde à environ une cinquantaine de représentants d'organisations de la société civile haïtienne, d'ONGs et de fonctionnaires du gouvernement haïtien. L'appropriation du programme par les Haïtiens bouclée, les premières activités du SGP démarraient officiellement dans le pays en 2006. Elles se concentraient dans le département du Nord-Est. Pour des raisons diverses, la première phase ne dura qu'une année. Les activités se sont arrêtées de janvier à novembre 2007, jusqu'à la désignation d'un nouveau Coordonnateur National. La reprise des activités correspondait à la quatrième phase opérationnelle du SGP (juillet 2007 – juin 2010). Au cours de sa 5^{ème} phase opérationnelle, le PMF a pris sa vitesse de croisière en Haïti pour s'étendre sur quatre (4) départements (Centre, Nord, Nord-Est et Sud) et dans un total de 25 communes. Mobilisant 1,9 millions de dollars américains dans le financement d'une cinquantaine de projets, le PMF a produit des résultats dans quatre des cinq domaines focaux du FEM.

1.2. RÉSULTATS ET LEÇONS APPRIS DE OP5

L'atteinte des impacts dans le domaine de l'environnement nécessite la prise en compte de temps supérieur parfois à la durée des projets. Pendant la phase 5, plus d'une trentaine de projets a été financée dans les régions géographiques précitées dans les domaines de concentration du FEM.

Dans le domaine de la protection et de la conservation de la biodiversité trois projets de restauration de la mangrove dans les écosystèmes des Aires protégées du Parc des Trois Baies et des Lagons-aux-Bœufs, dans le Nord et le Nord-Est ont été mis en œuvre. De 2009 à 2014, le PMF/FEM a financé en total 3 projets de restauration de la mangrove dans cette région. Ce qui a permis de noter les résultats et les impacts suivants :

- La gestion durable, communautaire et participative de la biosphère est améliorée.
- La biodiversité est mieux conservée et protégée au niveau de cette aire.
- L'accroissement de l'ampleur et de la qualité des écosystèmes marins et côtiers.
- La reconstitution des conditions de biotope, la reconstitution des zones de frayes, la reprise des fonctions de production de l'écosystème de mangrove à travers la réapparition d'espèces en voie de disparition.
- La reconstitution de la chaîne alimentaire dans les zones humides.

En matière de gestion durable des terres, dans sa zone de concentration géographique (Nord, Nord-Est), le PMF/FEM, à partir d'une vision de bassin versant, a subventionné un certain nombre de projets de lutte contre l'érosion hydrique, de recharge de nappes et de récupération et gestion durable des terres. Ces résultats sont à noter :

- La réapparition des sources d'eau et la remontée du niveau de l'eau dans les puits ;
- La densification du couvert végétal ;
- L'aménagement des espaces et la reprise des cultures dans des champs préalablement abandonnés du fait de l'érosion hydrique.

Dans le domaine des changements climatiques, le PMF/FEM a financé dans les départements du Nord et du Nord'Est des projets d'électrification des foyers et développé aussi des projets micro-hydroélectricité communautaire. Ces projets ont permis d'atteindre les résultats suivants :

- Réduction de l'utilisation de gaz ;
- Réduction de l'utilisation de bois de chauffe ;
- Réduction de l'utilisation du charbon ;
- Réduction des émissions de CO₂ ;
- Réduction de la dégradation des terres avec des centaines d'hectares de terre reboisés.

1.3. CARACTÉRISTIQUES DE L'OP6

OBJECTIF DU PMF DANS OP6

L'objectif du PMF pour la période 2015-2018 concernée par OP6 est de soutenir la création d'avantages environnementaux mondiaux et la sauvegarde de l'environnement mondial grâce à des solutions communautaires et locales qui se complètent et ajoutent de la valeur à l'action au niveau national et mondial. Pour atteindre cet objectif, le PMF va se concentrer sur des actions concrètes au niveau local en finançant des projets communautaires dans les paysages marins et terrestres sélectionnés en prenant soin d'intégrer les priorités nationales et internationales en matière de changement climatique, énergies renouvelables, les dialogues interinstitutionnels, l'agro-écologie, l'inclusion sociale et le partage des connaissances.

PARTENARIAT ET FINANCEMENT

L'exécution de l'OP6 repose sur un fort partenariat entre des organismes gouvernementaux, de la société civile haïtienne et de la coopération internationale. En plus du financement du FEM, des négociations sont en cours en vue d'obtenir du cofinancement de la part de partenaires ciblés.

Une stratégie spécifique vise l'obtention de valeurs ajoutées dans l'ensemble des activités dans le secteur de l'environnement pour renforcer celles qui seront mises en œuvre dans le cadre du PO6. En ce sens, deux directions du Ministère de l'environnement travailleront en synergie avec le secrétariat technique du PMF. Il s'agit de la Direction Changement Climatique (DCC) et la Direction Sols et Ecosystèmes (DSE). De plus, pour les zones géographiques ciblées, des partenariats spécifiques avec d'autres projets permettront d'identifier les organisations cibles, de bien cibler les activités afin de trouver de la complémentarité dans les résultats et impacts et de générer des cofinancements en espèces ou en nature.

Des passerelles seront jetées vers d'autres projets du PNUD comme le projet intitulé « *Amélioration de la résilience d'écosystèmes et de communautés vulnérables aux changements climatiques et aux menaces anthropiques par une approche « des crêtes aux récifs » de la conservation de la biodiversité et de la gestion de bassins versants* ». Ce projet interviendra dans trois sites dont deux sont des priorités pour la présente stratégie. La BID et l'USAID financent des

activités devant permettre la mise en œuvre du Parc des Trois Baies. De plus, le PO6 sera mis en œuvre à une période où beaucoup d'initiatives sont en train d'être mises en place comme le lancement de la 11^{ème} phase du Fond Européen de Développement (FED) et « Haïti prend Racine » de l'Agence Française de Développement (AFD).

Par ailleurs, des partenariats seront également instaurés avec des universités locales notamment l'Université d'État d'Haïti (Campus Roi Henri Christophe) et l'Université Quisqueya.

Du côté des organisations de la société civile, un partenariat sera établi avec la Société Audubon Haïti (SAH). Forte de plus de 10 années d'expériences dans les domaines de la conservation, le plaidoyer et l'éducation environnementale sur tout le territoire national, la SAH se révèle un partenaire de choix avec lequel le SGP pourra compter dans la mise en œuvre de l'OP6.

2. NICHE DU PMF EN HAÏTI

2.1. ALIGNEMENT AVEC LES PRIORITÉS NATIONALES

Les priorités nationales en matière de développement ont été définies dans des documents de politique élaborés par le gouvernement d'Haïti. Le plus important est le Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH qui est structuré autour de quatre axes d'application :

1. **Refondation territoriale :** identification, planification et gestion de nouveaux pôles de développement dans le cadre de l'aménagement du territoire. Le *programme environnemental* sur cet axe vise à protéger l'environnement par un ensemble de moyens de surveillance et de normes, par la mise en place d'un réseau d'aires protégées, par la restauration de l'environnement naturel et par la bonne gestion et utilisation des forêts. Le *programme de gestion des bassins versants* privilégie la protection de ces derniers à travers des plans de reforestation reposant sur le zonage agro-écologique, la construction d'ouvrages de régulation des crues, le dragage de cours d'eau et de canaux de drainage et la réduction de la vulnérabilité aux tempêtes.
2. **Refondation économique :** Le *programme de modernisation de l'agriculture et de l'élevage* privilégie l'usage de pratiques agricoles susceptibles de protéger les ressources naturelles, la construction et la remise en état de systèmes d'irrigation, et le recours aux principes de la gestion intégrée des bassins versants. Le programme de modernisation du secteur de la pêche prévoit d'axer les pratiques halieutiques sur des études de disponibilités en ressources ainsi que sur la promotion de l'aquaculture afin d'alimenter les marchés nationaux et assurer la sécurité alimentaire.
3. **Refondation sociale :** Accorder la priorité à la création de réseaux sociaux et éducatifs modernes, à la protection de ressources culturelles, au développement de l'action civique, et à la mise sur pied d'un programme d'égalité de genre.
4. **Refondation institutionnelle :** Réaliser la déconcentration et décentralisation du pays, revoir ses cadres juridiques, renforcer les administrations législatives et judiciaires ainsi que les institutions indépendantes, et consolider les collectivités territoriales et la société civile.

En ce qui a trait à l'environnement proprement dit, le document majeur est le Décret-Cadre sur la Gestion de l'Environnement. Plus récemment, Haïti a présenté son CPDN dans le cadre de la conférence de nations sur le changement climatique dans laquelle les priorités suivantes ont été retenue :

- La gestion intégrée des ressources en eau et des bassins versants ;
- La gestion intégrée des zones côtières et la réhabilitation des infrastructures ;
- La préservation et le renforcement de la sécurité alimentaire notamment par le développement de la bioéconomie ;

- La transition énergétique pour réduire la dépendance aux énergies fossiles ;
- L'information, l'éducation et la sensibilisation.

En lien avec ces documents de politique, Haïti dispose d'un ensemble d'outils et d'instruments juridiques et de politiques devant permettre une prise en charge de l'environnement. Au niveau international, Haïti est partie à des conventions et accords environnementaux alors qu'au niveau national le pays est doté d'un ensemble de lois, de décrets et d'arrêtés ainsi que d'instruments de politique publique portant sur la gestion de l'environnement.

CONVENTIONS ET ACCORDS ENVIRONNEMENTAUX

Les conventions globales auxquelles Haïti est partie sont nombreuses. Parmi les plus importantes se trouvent les conventions majeures de Río à savoir la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), la Convention de Lutte Contre la Désertification (CNULCD) et la Convention sur la Diversité Biologique (CDB). Haïti a aussi ratifié la Convention de Vienne et son Protocole de Montréal (incluant tous ses amendements) portant sur la protection de la couche d'ozone. D'autres accords environnementaux globaux comme la convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants (POPs) ou la Convention de Bale sur les Déchets Dangereux sont signés mais ne sont pas encore ratifiés. A ces instruments globaux, il faut ajouter les accords environnementaux régionaux signés par Haïti. Il s'agit notamment de la Convention de 1940 pour la protection de la flore, de la faune et des beautés panoramiques naturelles des pays de l'Amérique ou l'accord tripartite signé avec Cuba et la République Dominicaine portant entre autres actions sur la création du Corridor Biologique dans la Caraïbe.

TABLEAU 1: CONVENTIONS PERTINENTES ET PLANS / PROGRAMMES NATIONAUX ET REGIONAUX.

Conventions de Rio + cadres de planification nationale	Date de ratification / d'achèvement
Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CDB)	Signature : 2 Juin 1992 Ratification : 3 Aout 1996
CBD Stratégie Nationale pour la Biodiversité et le Plan d'Action (NBSAP)	En cours d'élaboration
Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages (ABS)	
Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (UNFCCC)	Signée par le Gouvernement le 13 juin 1992 Ratifié par le Parlement, le 25 septembre 1996
Communications nationales (1 ^{er} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème}) UNFCCC	Première et deuxième communications finies, troisième communication en cours de préparation.
Actions d'atténuation appropriées au niveau national UNFCCC (NAMA)	
Plans d'action nationaux d'adaptation UNFCCC (NAPA)	Octobre 2006
Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification (UNCCD)	Signée par le Gouvernement le 15 octobre 1994 et ratifiée par le parlement le 25 septembre 1996.
Programmes nationaux d'action de l'UNCCD (NAP)	Juillet 2009

INSTRUMENTS NATIONAUX

Le cadre légal haïtien sur l'environnement regroupe un ensemble de lois, de décrets et d'arrêtés devant réglementer les actions et les conduites des citoyens vis-à-vis de leur environnement. Le

cadre légal haïtien sur l'environnement et les ressources naturelles est constitué de toutes les lois traitant de domaines variés qui sont directement liées à la gestion de l'environnement et des ressources naturelles. Sont prises en compte notamment des lois portant sur l'agriculture et l'élevage, l'aménagement du territoire et l'urbanisme, les ressources halieutiques, la foresterie, les ressources minérales, les ressources en eau, les sols, les aires protégées.

La constitution de 1987 donne les principales directives et orientations relevant des questions environnementales. Le décret-cadre sur la gestion de l'environnement de 2006 passe en revue non seulement l'ensemble des instruments de gestion de l'environnement mais aussi établit les principes directeurs de cette gestion alors que le Code Rural définit des normes d'exploitation des ressources naturelles et prévoit des sanctions en cas de leur mauvaise utilisation.

2.2. STRATÉGIE D'APPUI DU PMF AUX PRIORITÉS NATIONALES

Les sites sélectionnés pour accueillir les projets qui seront financés dans le cadre de l'OP6 font objet d'interventions de l'Etat Haïtien. Ces sont des sites prioritaires pour la conservation de la biodiversité, la lutte contre les effets du changement climatique et contre la pauvreté. Ce sont des sites prioritaires pour la conservation communautaire des paysages marins et terrestres et la mise en pratique d'une agroécologie intelligente innovatrice dans un contexte de changement climatique. Le PMF apportera la complémentarité et la valeur ajoutée nécessaires à la durabilité de ces interventions en intégrant et en relevant la capacité d'intervention communautaire. Dans chaque site d'intervention, le PMF mettra en synergie avec les projets en cours une structure de concertation dans laquelle interviendront également les OSC bénéficiaires des projets. Cette structure facilitera une adéquation et une synergie entre les interventions des projets étatiques et communautaires.

2.3. POTENTIEL POUR LA COMPLÉMENTARITÉ ET SYNERGIE AVEC LES PROJETS FEM DANS LE PAYS

PRINCIPAUX PROJETS FEM RÉCENTS, EN COURS DE MISE EN ŒUVRE OU PROGRAMMÉS

Le portefeuille financé par le FEM dans le pays tend à s'accroître et à se diversifier d'années en années en Haïti. Aujourd'hui, les principaux domaines focaux touchés à travers les différentes interventions touchent notamment les thématiques liées à l'adaptation aux changements climatiques, à la dégradation des terres et à la conservation de la biodiversité, entre autres.

Projet d'Etablissement d'un Système National d'Aires Protégées Financièrement Soutenable

Il s'agit d'un projet national dont l'objectif est d'arriver en 2014 à la mise en place d'un système national d'aires protégées financièrement soutenable en Haïti. Financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et exécuté par le Programme des Nations Unies pour le Développement pour le compte du Gouvernement Haïtien, le projet SNAP « aborde le problème de l'érosion continue de la biodiversité en Haïti et celui de l'efficacité limitée des aires protégées (APs) dans leur fonction de conservation de la biodiversité. Il tente de répondre à cette problématique en promouvant les investissements de l'État dans les aires protégées ; en augmentant l'efficacité et le rendement des fonds disponibles ; en diversifiant les sources de revenus des aires protégées ». Ce projet se propose globalement de travailler à l'amélioration du système de

gouvernance des APs, à la mise en place des partenariats pour accroître leur gestion durable et à la diversification des sources de financement.

Projet de Gestion Durable des Hauts Bassins du Sud-Ouest d'Haïti- Parc National Macaya

Ce projet du Ministère de l'Environnement et de la Banque Interaméricaine de Développement (BID) est financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial et le Gouvernement de la Norvège. Son objectif principal est de contenir la dégradation des ressources naturelles dans les hauts bassins versants du Sud-Ouest d'Haïti. A travers ses deux composantes principales, le projet vise à promouvoir la gestion durable des ressources naturelles et la protection des bassins versants en vue de prévenir la déforestation, l'érosion des sols et d'autres phénomènes liés aux désastres naturels.

Le projet d'adaptation des zones côtières aux CC

Le PNUD, en collaboration avec le Ministère de l'Environnement, exécute ce programme visant l'adaptation des communes situées sur la zone côtière des départements du Sud et du Sud-Est, et comportant des activités concernant la modélisation du climat et le développement d'activités pilote. Le projet appuie également le développement de cartes des risques incluant des projections de l'impact du changement climatique.

Le projet d'adaptation du secteur agricole aux CC

Le projet « Accroître la résilience des écosystèmes et des communautés vulnérables face aux CC et aux menaces anthropiques par une approche de la Montagne à la Mer pour la conservation et la gestion des bassins versants ». Ce projet exécuté par le PNUD vise à fournir un appui pour la réduction de la vulnérabilité des communautés pauvres d'Haïti face aux effets du changement climatique, tout en conservant la biodiversité marine et côtière menacée.

Le projet Approche écosystémique pour la Côte Sud d'Haïti

Ce projet, exécuté par le PNUE et développé à partir de l'Approche basée sur les écosystèmes, vise à relier une zone plus vaste du paysage en vue de protéger les services écosystémiques et de promouvoir l'approche écosystémique. Les modalités de gestion seront élaborées dans les aires protégées mais les leçons apprises et la coordination seront adoptées dans un contexte géographique, économique et socio-économique plus grande.

Le projet de renforcement des capacités d'Haïti pour la mise en œuvre des AME en Haïti

Exécuté par le PNUE, le projet CCCD est un projet de renforcement des capacités qui se propose d'établir des mécanismes institutionnels et les plateformes d'échanges d'informations environnementales en vue de faciliter la mise en œuvre des accords environnementaux multilatéraux auxquels Haïti est partie notamment les trois conventions majeures de Río.

LES INTERVENTIONS RÉCENTES OU EN COURS DE MISE EN ŒUVRE

Les plus récentes interventions sont, pour la plupart, l'œuvre du gouvernement haïtien avec l'appui des partenaires locaux et internationaux. Ces interventions passent par des programmes de renforcement institutionnel, de création de parc naturel, de gestion d'aires protégées, d'aménagement de bassins versants, des projets d'éducation et de sensibilisation sur l'environnement, etc.

Initiative Côte Sud

L'Initiative Côte Sud (CSI) a été initiée par le PNUE en 2011 en appui au Gouvernement. Il s'agit d'une coalition onusienne décentralisée des Agences des Nations Unies (PNUE, PNUD, UNOPS) accompagnant de manière concertée le Gouvernement d'Haïti pour le développement durable et la réduction de la vulnérabilité du Département du Sud d'Haïti. La CSI s'articule autour de 5 programmes thématiques pour le Sud qui sont exécutés sous l'autorité et les directions stratégiques du gouvernement avec le support en coordination, en mise en œuvre et en suivi des Nations Unies. Ces 5 programmes thématiques sont :

1. Mer Sud : Écosystèmes Marins et Gestion Côtière Intégrée ;
2. Terre Sud : Écosystèmes Terrestres et Gestion des Bassins Versants selon l'approche « de la montagne à la mer » ;
3. Route Sud : Routes, Ponts et Débarcadères ;
4. Energie Sud : Sécurité Energétique et Sources Renouvelables ;
5. Gouvernance Sud : Plateformes de Coordination Interministérielle et Municipale.

Projet Macaya-Grand Sud

Le projet Macaya-Grand Sud est la troisième phase de programmation des activités développées par le Programme des Nations-Unies pour l'environnement dans le cadre de l'Initiative Cote-Sud mise en œuvre dans les départements du sud et de la Grand-Anse. Il est axé sur la finalisation des plans de gestion et opérationnels pour le Parc National Macaya, ainsi que le développement de plans de gestion pour 3 zones marines protégées supplémentaires. Il met également l'accent sur le développement des chaînes de valeur de l'agroforesterie sélectionnées.

Le Projet de renforcement des Capacités du Ministère de l'Environnement (PARC)

« Le Projet d'Appui au Renforcement des Capacités du Ministère de l'Environnement (PARC-MDE) vise principalement à améliorer la gouvernance environnementale en Haïti. Le PARC renforce les cadres de l'institution tant au niveau central qu'au niveau local et facilite le leadership du MDE pour la prise de meilleures décisions en matière de gestion de l'environnement et des ressources naturelles. Les principaux résultants visés par le projet sont :

- La mise en place des outils institutionnels, stratégiques, légaux et réglementaires afin de développer les structures et organes de gestion du MDE ;
- Le développement de partenariats techniques et financiers pour faire du renforcement des capacités et pour appuyer la mise en œuvre du projet et des structures mises en place.

Le projet AP3C de la Commission Européenne

Le programme d'appui à l'intégration du changement climatique dans le développement national d'Haïti est un programme qui s'inscrit dans le cadre de l'initiative « Alliance mondiale contre le changement climatique » (AMCC) de l'Union Européenne. Il vise notamment le renforcement des capacités du gouvernement en matière de prédiction du changement climatique, de monitoring des données hydrométéorologiques et d'évaluation de la vulnérabilité et des risques climatiques. Le programme intervient en complémentarité avec d'autres interventions en cours et vient les

compléter en travaillant sur le renforcement de la gouvernance environnementale en prenant en compte les considérations liées au climat.

Energie Sud

Le projet Energie Sud est mis en œuvre par le PNUE en appui au gouvernement haïtien dans le cadre de l'Initiative Côte Sud. Financé par le gouvernement norvégien, ce projet vise l'amélioration de l'accès à l'énergie à travers une meilleure gouvernance, l'éducation, l'accès à des produits d'énergie solaire portables, le développement de micro-réseaux électriques et la production d'énergie renouvelables pour le réseau régional.

Projet Action Contre la Désertification

Le projet « Action contre la désertification (ACD) » est financé par la Commission Européenne et mis en œuvre par la FAO. Il vise à aider les communautés locales d'Haïti à adopter les technologies et les pratiques améliorées de gestion durables des terres et des ressources naturelles. Ce projet permettra le renforcement des capacités des organisations gouvernementales et non-gouvernementales pour lutter contre la dégradation des terres, la désertification et la sécheresse. En même temps, elle adressera notamment des questions liées à la gestion durable des ressources naturelles, aux impacts du changement climatique, l'exploitation des ressources ligneuses non durable (production de charbon), la dégradation des terres et la gestion des ressources océaniques et côtières.

2.4. POTENTIEL DE SYNERGIE ET DE COMPLÉMENTARITÉ AVEC LES PROJETS DU FEM

Dans le cadre de la nouvelle dynamique créée avec les différentes interventions visant la protection de la biodiversité, l'action du PMF en OP6 ciblera des organisations de la société civile dans les zones identifiées comme riches en biodiversité. Ainsi, le programme interviendra prioritairement dans des complexes d'aires protégées, les deux grandes d'Haïti qui d'ailleurs touchent les départements du Nord-Est, du Nord, de la Grand-Anse et des Nippes. Le parc des Trois Baies couvrant les départements du Nord et du Nord-Est est officiellement une aire protégée depuis 2012. Le complexe Baradères-Cayemites est en voie de déclaration. Par ailleurs, le Fonds de Partenariat pour les Ecosystèmes Critiques (CEPF) appuyé par le FEM vient de boucler un cycle de 5 ans où il a fourni un important appui technique et financier à des organisations de la société civile pour des travaux de conservation de la biodiversité.

Dans le domaine focal des changements climatiques, ces mêmes régions seront priorisées pour les interventions du PMF OP6. En accord avec l'engagement exprimé par le gouvernement haïtien dans le CPDN de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 31%, des projets de développement sobres en carbone devront être priorisés. Toutes ces zones étant côtières et exposées aux phénomènes de montée de la mer, les activités d'adaptation seront notamment encouragées en complémentarité avec des projets d'adaptation des zones côtières et du secteur agricole ou les projets d'adaptation basée sur les écosystèmes financés par le FEM. Le développement et la promotion de pratiques agro-écologiques innovantes pour augmenter la résilience du secteur agricole face aux changements climatiques seront intégrés dans la plupart des projets.

Dans la lignée du projet FEM Artibonito et des projets Frontera Verde, Libon Vert ou dans le cadre du Corridor Biologique dans la Caraïbe, les interventions du PMF OP 6 dans le domaine focal des eaux internationales devront cibler la zone des Trois Baies. Des projets ciblant la protection des bassins versants, le reboisement, la protection des berges des rivières, la lutte contre l'érosion, le renforcement de la pêche et la lutte contre l'insécurité alimentaire sont fortement priorisées en synergie avec les actions financées par le FEM déjà programmées et qui seront bientôt lancées.

L'exercice de réalignement du PAN-LCD a permis d'avoir de nouvelles orientations sur les interventions à faire dans le domaine de la lutte contre la dégradation des terres et la sécheresse. Ces interventions touchant la lutte contre l'érosion, contre la sécheresse, la promotion de l'agriculture durable sont en droite ligne des actions menées dans le cadre du projet FEM de renforcement des capacités pour la gestion durables des terres. Les projets adressant ces questions sont pris en compte dans le PMF OP6 et les zones particulièrement ciblées par les opérations sont celles exposées dans les départements du Nord-Est, des Nippes et de la Grand-Anse.

La priorité ne sera pas accordée aux POPs dans les interventions du PMF OP6. En reconnaissant qu'il s'agit d'une question de la plus haute importance pour Haïti, les différentes consultations effectuées auprès des acteurs notamment les OSC n'ont pas montré un grand intérêt de la part de ces derniers à intervenir dans ce domaine. Toutefois, dans les différents projets agricoles qui seront présentés, une composante relative à la lutte contre les POPs sera encouragée.

2.5. ACTIONS MENÉES DANS LES DOMAINES FOCAUX DU FEM

Biodiversité

Haïti a signé et ratifié la CBD depuis 1996. Depuis lors, de nombreuses initiatives ont été prises pour la mise en œuvre de cette convention. Parmi les différentes interventions réalisées dans ce domaine, il faut mentionner entre autres :

- La déclaration de nouvelles aires protégées notamment les premières aires protégées du pays dans les départements du Sud (9 AMP) et du Nord (le Parc des Trois Baies) ;
- Les premiers plans de gestion sont élaborés (Parc Naturel National de Macaya) ou en cours d'élaboration ;
- Les aires protégées sont formellement délimitées et leur bornage est en cours ;
- Le cinquième rapport national est en cours d'élaboration ainsi que le NBSAP ;
- Préparation d'une deuxième phase de mise en œuvre des activités dans le cadre du corridor biologique avec Cuba et la République Dominicaine ;
- La création de deux réserves de biosphère incluant plusieurs aires protégées dans le massif de La Selle et dans le massif de La Hotte ;
- Réalisation de l'Auto-Evaluation des Capacités Nationales pour la mise en œuvre des Conventions de Río (NCSA) ;
- Lancement du projet de renforcement des capacités d'Haïti pour la mise en œuvre des conventions de Río ;
- Mise en œuvre de deux projets (PNUD et PNUE) intégrés priorisant l'approche basée sur les écosystèmes.

Changements climatiques

A l'instar de la CBD, la Convention sur les Changements Climatiques est signée et ratifiée par Haïti qui a adopté différentes mesures pour sa mise en œuvre. Parmi celles-ci, les plus récentes sont :

- L'Elaboration par le pays de sa Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN) en prévision de la participation d'Haïti aux négociations de la COP 21 ;
- La préparation de sa deuxième communication nationale (déjà soumise) et de sa troisième communication nationale (en cours) ;
- Mise en œuvre du programme d'appui à l'intégration du changement climatique dans le développement national d'Haïti (AP3C) ;
- Mise en œuvre du projet d'adaptation des zones côtières au changement climatique ;
- Mise en œuvre du projet d'adaptation du secteur agricole au changement climatique ;
- Réalisation de l'Auto-Evaluation des Capacités Nationales pour la mise en œuvre des Conventions de Río (NCSA) ;
- Lancement du projet de renforcement des capacités d'Haïti pour la mise en œuvre des conventions de Río.

Eaux Internationales

Haïti est un état insulaire qui occupe le tiers de l'Ile Hispaniola partagée avec la République Dominicaine. Les deux pays partagent aussi des cours d'eau frontaliers. Dans la même veine, en plus de la République Dominicaine, Haïti possède des frontières maritimes avec des pays comme Cuba, la Jamaïque ou la Colombie. Des efforts sont déployés par le pays en vue d'une utilisation rationnelle des écosystèmes dulçaquicoles et côtiers-marins. Parmi les initiatives prises, citons :

- La création du Corridor Biologique entre la République Dominicaine et Cuba dont la préparation de la deuxième phase d'activités est en cours de finalisation ;
- La mise en œuvre des projets transfrontaliers Artibonito, Frontière Verte et Libón Verde avec la République Dominicaine sur les cours d'eau transfrontaliers le fleuve Artibonite et les rivières Massacre, Pedernales et Libón ;
- La création des premières aires protégées marines dans le Nord et dans le Sud ;
- Les projets Mer-Sud, Macaya - Grand Sud, Approche écosystémique pour la côte Sud d'Haïti, Approche Basée sur les Ecosystèmes ;
- La création de deux réserves de biosphère côtière marine ;
- Promotion avec le concours de l'Association Nationale des Pêcheurs Haïtiens de mesures contre les pratiques de pêche jugées destructrices au profit de techniques plus rationnelles.

Lutte contre la désertification et la sécheresse

Haïti a aussi signé et ratifié la Convention des Nations Unies de Lutte contre la Désertification et la Sécheresse. Des dispositions sont prises à l'échelle nationale pour parvenir à la mise en œuvre de cette convention :

- Elaboration du Plan d'Action National de Lutte contre la Désertification (PAN-LCD) ;
- Réalignement du PAN-LCD ;
- Mise en œuvre du projet de Renforcement des Capacités pour la Gestion Durable des Terres ;

- Mise en œuvre du projet d'action contre la désertification dans la Grand-Anse ;
- Plan d'action binational stratégique avec la République Dominicaine ;
- Elaboration du programme binational incluant 7 projets de réhabilitation de bassins versants frontaliers ;
- Mise en œuvre des projets binationaux Artibonito, Frontière Verte et Libón Verde.

Polluants Organiques Persistants (POPs)

Haïti a signé la Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants. A ce titre, des actions sont mises en œuvre par le pays pour être en conformité avec la convention. Parmi les actions réalisées, on peut souligner :

- La réalisation de programmes de formation organisés à l'intention d'Agents Environnementaux chargés de réaliser un inventaire national des Polluants Organiques Persistants (POPs) ;
- La préparation d'un rapport partiel sur les POPs ;
- La campagne de sensibilisation et d'éducation autour de la problématique des POPs y compris, distribution du document de la Convention de Stockholm, publication d'articles de journaux ;
- La création de la Direction de Cadre de Vie et d'Assainissement au niveau du Ministère de l'Environnement.

TABLEAU 2: CONTRIBUTION FEM AUX PRIORITES NATIONALES ET LES RESULTATS COLLECTIFS DU GEF-6

Initiatives stratégiques OP6 du PMF/FEM	Résultats collectifs du FEM 6- par domaine d'intervention	Niches du CPS identifiés	Complémentarité entre le PMF et la programmation stratégique du PNUD
Conservation communautaire Paysage terrestre/marin	<i>Maintenir la biodiversité d'importance mondiale et les biens et services écosystémiques qu'elle fournit à la société</i>	- Projet d'Etablissement d'un Système National d'Aires Protégées Financièrement Soutenables - Projet Macaya-Grand Sud - Projet de Gestion Durable des Hauts Bassins du Sud-Ouest d'Haïti- Parc National Macaya - <i>Le projet Approche écosystémique pour la Côte Sud d'Haïti</i>	Pas de programmation stratégique en cours
Agro-écologie Intelligente Innovatrice dans un contexte de changement climatique	<i>Gestion durable des terres dans les systèmes de production (agriculture, pâturages et paysages forestiers)</i>	- Projet Macaya-Grand Sud - Le projet d'adaptation du secteur agricole aux CC - Projet de Gestion Durable des Hauts Bassins du Sud-Ouest d'Haïti- Parc National Macaya	

Initiatives stratégiques OP6 du PMF/FEM	Résultats collectifs du FEM 6- par domaine d'intervention	Niches du CPS identifiés	Complémentarité entre le PMF et la programmation stratégique du PNUD
		- Le projet AP3C de la Commission Européenne	
Conservation paysage terrestre/marin communautaire	<i>Promotion de la gestion collective des systèmes transfrontières d'eau et mise en œuvre de la gamme complète de la politique, juridique, et les réformes et les investissements institutionnels qui contribuent à l'utilisation et l'entretien durables des services écosystémiques</i>	- Projet d'Etablissement d'un Système National d'Aires Protégées Financièrement Soutenables - Projet Macaya-Grand Sud - Projet de Gestion Durable des Hauts Bassins du Sud-Ouest d'Haïti- Parc National Macaya - <i>Le projet Approche écosystémique pour la Côte Sud d'Haïti</i>	
Co-avantages de l'accès à l'énergie émettant peu de carbone	<i>Appui aux changements transformationnels vers une faible émission et un chemin de développement résilient</i>	- Energie Sud - Small Hydro	
Coalitions locales et mondiales de substances chimiques	<i>Augmentation dans l'élimination, et la réduction des rejets des POPs, ODS, du mercure et autres produits chimiques préoccupants au niveau mondial</i>		
Plate-formes du dialogue OSC-Gouvernement	<i>Renforcer la capacité de la société civile pour contribuer à la mise en œuvre des AME (accords multilatéraux sur l'environnement) et la politique nationale et sub-nationale, la planification et les cadres juridiques</i>	- Le Projet de renforcement des Capacités du Ministère de l'Environnement (PARC) - Le projet AP3C de la Commission Européenne	
Inclusion sociale (genre, jeunes, autochtones)	<i>FEM Politique d'intégration genre FEM et plan d'action équité genre et principes du FEM pour l'engagement des autochtones</i>	Tous les projets prennent en compte la dimension de l'inclusion sociale, en particulier la problématique genre.	
Contribution aux plates-formes de gestion de la connaissance mondiale	<i>Contribuer aux efforts GEF KM</i>	- Le projet AP3C de la Commission Européenne - <i>Le projet de renforcement des capacités d'Haïti pour</i>	

Initiatives stratégiques OP6 du PMF/FEM	Résultats collectifs du FEM 6- par domaine d'intervention	Niches du CPS identifiés	Complémentarité entre le PMF et la programmation stratégique du PNUD
		<i>la mise en œuvre des AME en Haïti</i> - <i>Projet de Gestion Durable des Hauts Bassins du Sud-Ouest d'Haïti- Parc National Macaya</i>	

3. STRATÉGIES

3.1. STRATÉGIES D'ÉLABORATION DE SUBVENTIONS

Toutes les initiatives stratégiques du FEM pour l'OP6 ont été retenus comme critères pour l'octroi des subventions, à l'exception de la coalition locale et mondiale contre les produits chimiques. Il est vrai que ce thème est d'importance pour Haïti, cependant considérant les organisations communautaires qui auront à appliquer pour les subventions, il serait difficile d'en trouver qui soit à même d'adresser ce problème considérant les zones ciblées. Toutefois, il est recommandé à l'équipe de gestion du FEM d'être vigilant par rapport à la question surtout s'il s'agirait d'organisations qui travailleraient dans les régions minières du Nord-Est ou en agriculture organique.

La thématique centrale retenue pour Haïti est conservation de paysages terrestres / marins communautaires. Celle-ci détermine le choix des zones cibles qui géographiquement correspondent à ce critère. Dans les paysages sélectionnés, les projets seront fondamentalement des interventions tournées autour de l'agroécologie intelligente et innovante, adaptée aux contextes du changement climatique, laquelle est la seconde initiative stratégique du FEM suivi de co-avantage d'accès aux sources d'énergie émettant peu de carbone. Si les projets vont tourner autour de l'agroécologie et l'énergie, ils ne devront pas manquer de considérer les questions de dialogues et échanges entre les OSC et le gouvernement, la promotion de l'inclusion sociale, la gestion des connaissances basées sur les pratiques citoyennes et les échanges sud-sud sur les innovations communautaires.

Deux zones sélectionnées pour la mise en œuvre des axes focaux prioritaires du FEM pour OP6 comme cités plus haut. Ces zones ont été choisies en tenant compte de plusieurs paramètres. Parmi ceux-ci, ont été pris en considération les expériences tirées dans la mise en œuvre des phases antérieures du PMF, les priorités nationales exprimées dans les documents stratégiques nationaux ou encore les aires focales de mise en œuvre des projets actuels FEM. En même temps, ces zones ont été sélectionnées dans la perspective d'éviter la dispersion des efforts pour mieux concentrer les interventions et rechercher un meilleur impact. Parmi les critères qui ont présidé au choix de ces zones, notons :

- L'existence d'aires protégées déclarées ou en voie de déclaration ;
- Zones riches en biodiversité et contenant des ressources naturelles menacées ;
- La concentration de communautés humaines vulnérables et exposées aux phénomènes climatiques extrêmes ;
- L'existence de potentiels écotouristiques ;
- Le niveau de dégradation des terres et d'érosion ;
- L'existence de cours d'eau partagés ou des eaux internationales exposés à des menaces de pollution ;
- La présence de sites naturels, d'espèces, d'écosystèmes particuliers ou de sites d'importance internationale (sites du patrimoine, réserve de biosphère, etc.).

Par ailleurs, ces deux zones bénéficient d'autres interventions avec lesquelles il sera crucial de développer des synergies pour faciliter la complémentarité des actions. Parmi ces différentes interventions, il faut souligner celles prévues par le projet GEF EBA qui est mis en œuvre dans trois zones du pays dont les deux sites ciblés par le PMF OP6. Il s'agit d'un projet ambitieux qui a

été conçue selon une approche intégrée allant de la montagne à la mer. Les activités identifiées par le PMF OP6 se feront en étroite coordination avec ce projet.

Sur la base de ces critères, le Parc des Trois Baies dans les départements du Nord-Est et le Nord et la zone de Petit-Trou de Nippes à Roseaux ont été sélectionnés comme sites prioritaires pour la mise en œuvre du PO6. Toutes les activités identifiées seront réalisées au niveau de ces deux sites.

LA RÉGION DU PARC DES TROIS BAIES

Le Parc des 3 Baies couvre toute la partie côtière du département du Nord-Est à partir de la Rivière Massacre à la frontière avec la République Dominicaine jusqu'à l'embouchure de la Grande Rivière du Nord dans la commune de Limonade dans le département du Nord. Cette aire protégée fut déclarée par décret le 9 Octobre 2013 et couvre une superficie de 90,359 hectares. Cinq communes (Fort-Liberté, Limonade, Caracol, Terrier Rouge, Ferrier) et 7 sections communales sont concernées par l'étendue du parc. Cependant, son aire d'influence couvre une superficie de 122, 545 ha dans les limites de 7 communes (Quartier Morin, Limonade, Caracol, Trou du Nord, Terrier-Rouge, Fort-Liberté, Ferrier) et 10 sections communales (1^{ère} Basse Plaine de la Commune de Quartier Morin, Roucou et 1^{ère} Basse Plaine de la Commune de Limonade, Champin, Glaudine/Jacquesil de la Commune de Caracol, Garcin de la Commune de Trou-du-Nord, Fond Blanc de la Commune de Terrier Rouge, Dumas et Bayaha de la Commune de Fort-Liberté et Bas Maribahoux de la Commune de Ferrier) des départements du Nord et du Nord-Est. La partie marine contient l'un des longs bancs de coraux d'Haïti et également une des plus grandes superficies de mangrove en plus de la présence d'espèces de haute importance pour la conservation de la biodiversité. Des sites historiques, des communautés traditionnelles pratiquent l'élevage, l'agriculture, la pêche, la fabrication de charbon de bois. Depuis 2012, des usines de sous-traitance et de fabrication de tissus se sont installées dans la zone de Caracol provoquant de nouveaux défis sociaux et environnementaux dans la région. Le PMF a une longue tradition d'intervention dans cette région qui a accueilli les premières actions pour la période 2007-2010. Près d'une trentaine d'organisations de cette région ont bénéficié du financement du PMF pendant les dernières phases opérationnelles.

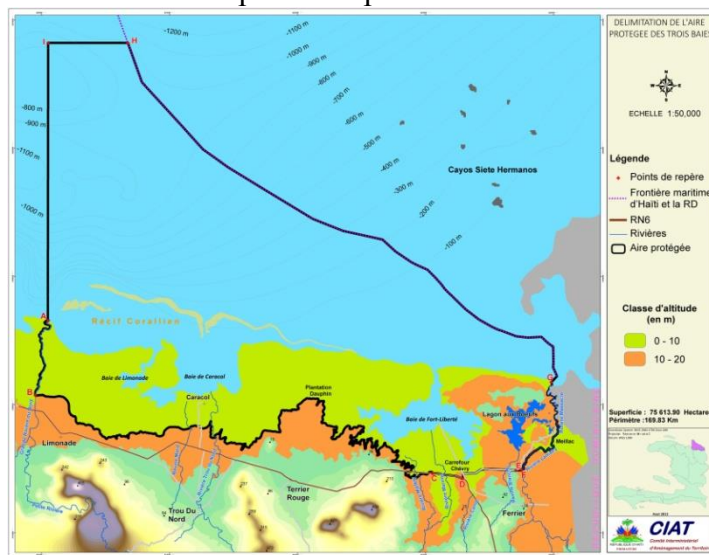


FIGURE 1: CARTE OFFICIELLE DU PARC DES 3 BAIES

TABEAU 3: PROJETS POTENTIELS POUR LA REGION DES 3 BAIES.

- Projets d'apiculture dans les mangroves - Activités d'agroforesterie utilisant des espèces natives permettant la capture de CO2 - Projets d'arboriculture fruitière - Activités de transformation des produits agricoles - Projets de reforestation par des espèces natives d'essences fruitières

- Projets de renforcement de la culture du Cacao et Café
- Projets de restauration de mangroves
- Projets conservation de l'eau
- Projets de polycultures innovantes
- Projets d'exploitation de forêt énergétique
- Projets de protection de bassins versants et de conservation de sol
- Projets de Stockage et d'amélioration de semences résistantes
- Projets de brise-vent
- Développement d'activités de reboisement avec des espèces d'essences endémiques et natives résistantes aux effets du changement climatique

LA RÉGION PETIT TROU DE NIPPES À ROSEAUX

Cette région fait l'objet de planification pour sa déclaration comme aire protégée. Elle devrait occuper une superficie de plus de 85 hectares regroupant des écosystèmes marins (mangrove et autres), côtiers et terrestres formant un paysage unique autour de la Presqu'île des Baradères et les Îles Cayemites. Elle s'étend sur six communes de Petit-Trou-de-Nippes à Roseaux (Figure 2) et couvre 17 sections communales des départements des Nippes et de la Grande-Anse. Cette région contient des éléments uniques de la biodiversité, particulièrement des espèces de coraux dont certaines sont en voie d'extinction dans toute la Caraïbe. En dépit de sa fragmentation, la végétation karstique présente sur des ilots et au niveau de la côte y est très typique et présente un fort taux d'endémisme. A l'intérieur de cette région on trouve des milliers de villages dans lesquels les gens pratiquent l'agriculture de subsistance, l'élevage, la production de charbon de bois, l'extraction de bois, affectant du même coup les capacités de résilience du milieu naturel face aux effets des changements climatiques.



FIGURE 2: CARTE DU PARC NATIONAL DES BARADERES (DOCUMENT DE TRAVAIL DU CIAT).

TABEAU 4: PROJETS POTENTIELS DANS LA REGION DE PETIT TROU A ROSEAU.

- Projets d'appui au renforcement de la culture du Cacao
- Projets d'arboriculture fruitière
- Activités d'agroforesterie utilisant des espèces natives permettant la capture de CO2

- Activités de transformation des produits agricoles
- Projets de reforestation par des espèces natives d'essences fruitières
- Projets d'apiculture dans les mangroves
- Projets de restauration de mangroves
- Projets conservation de l'eau
- Projets de polycultures innovantes
- Projets d'exploitation de forêt énergétique
- Projets de protection de bassins versants et de conservation de sol
- Projets de Stockage et d'amélioration de semences résistantes
- Projets de brise-vent
- Développement d'activités de reboisement avec des espèces d'essences endémiques et natives résistantes aux effets du changement climatique

PROJETS HORS ZONES PRIORITAIRES

Compte tenu de la limitation des ressources du PMF OP6, il est souhaitable que les actions se concentrent dans les zones identifiées comme prioritaires afin d'avoir un impact réel et ainsi éviter la dispersion des interventions. Cependant, lors de la mise en œuvre des phases précédentes, le SGP a connu un succès dans plusieurs régions du pays, notamment dans les départements du Centre et du Sud. Afin de consolider les acquis, il est recommandé que 10 à 20% des ressources de subventions dans le cadre du PO6 soient allouées hors zones prioritaires particulièrement dans le Plateau Central et dans le Sud du pays. Le tableau suivant indique les projets potentiels dont ces zones pourraient bénéficier.

TABLEAU 5: PROJETS POTENTIELS HORS ZONES PRIORITAIRES.

- Projets d'appui au renforcement de la culture du café et du Cacao
- Activités d'agroforesterie utilisant des espèces natives permettant la capture de CO2
- Projets d'arboriculture fruitière
- Projets conservation de l'eau
- Projets de polycultures innovantes
- Projets d'exploitation de forêt énergétique
- Adaptation de l'agriculture aux effets du changement climatique
- Développement d'activités de reboisement avec des espèces d'essences endémiques et natives résistantes aux effets du changement climatique

3.2. STRATÉGIES GRANTMAKER

PLATEFORME DE DIALOGUE OSC - GOUVERNEMENT

En Haïti, il existe, au niveau des différentes communautés, des mécanismes de dialogue impliquant les organisations de la société civile et les représentants du gouvernement tant au niveau des organismes déconcentrés qu'au niveau des collectivités territoriales. Les comités de protection civile sont les plus connues parmi les structures de participation et de discussion. D'autres expériences et d'autres plateformes comme les comités de gestion des bassins versants, les comités de gestion des canaux d'irrigation ou encore les comités locaux de gestion de la réserve de biosphère La Selle sont entre autres des exemples sur lesquels le PMF OP6 s'inspirera pour organiser les plateformes de dialogue OSC - gouvernement. Cependant, au-delà de ces exemples, les leçons apprises dans la mise en œuvre du PMF OP5 seront mises à contribution dans le montage de ces plateformes.

Partant de ces considérations, dans le PMF OP6, obligation sera faite à tous les projets de mettre en place un comité de gestion participant qui inclura les représentants des principaux groupes des communautés. Ces différents groupes devront participer à tous les niveaux du cycle de vie du projet c'est-à-dire dans toutes les étapes de la formulation à la mise en œuvre et à l'évaluation.

A cet effet, au niveau local, pour chaque projet à soumettre ou financer, le PMF OP6 s'assurera que les principaux groupes (femmes, jeunes, cultivateurs, pêcheurs, etc.) et institutions (publiques et privées) ont été identifiés et consultés avant la formulation même de celui-ci et devront bénéficier de leur support. Le projet, une fois approuvé, devra constituer un comité de gestion/pilotage constitué des représentants des principaux secteurs de la communauté. Ce comité devra non seulement s'assurer de la bonne marche des activités mais aussi devra servir de plateforme de dialogue entre les représentants des OSC et ceux du gouvernement.

Au niveau national, l'expérience du comité de pilotage regroupant des représentants des OSC et du gouvernement mise en place dans les précédentes phases du PMF sera reconduite. Ce comité de pilotage agissant comme plateforme sera un espace de dialogue. Les leçons tirées du PMF et confirmées par l'évaluation du programme permettront de soulever les questions et de souligner les enseignements retenus pour influencer les responsables et les porter à intégrer davantage les questions environnementales en général et celles relatives aux domaines focaux du FEM en particulier dans la définition des politiques publiques.

Pour maximiser les probabilités de réussite des projets, le SGP va mettre l'accent sur une exigence de communication communautaire qui entraînera une appropriation locale du projet. Parallèlement, le bailleur doit développer une stratégie de suivi qui pourrait se traduire entre autres par des visites de terrain ou la participation à des réunions du comité de pilotage du projet.

PROMOUVOIR L'INCLUSION SOCIALE

Tous les projets doivent démontrer dans leur stratégie l'impact sur le genre et le rôle de la jeunesse au cours de l'implémentation du projet. Une liste d'actions à caractère social ayant un impact potentiel sur le genre et la jeunesse sera fournie dans les lignes directrices d'appel à proposition de projet.

De plus, pour tout projet sélectionné, un comité exécutif sera proposé dans le document et un comité de pilotage sera proposé après approbation du projet dans le plan opérationnel. Dans les deux cas, la structure doit suivre les directives conditionnelles en matière de participation des femmes dans les structures de gouvernance.

Des groupes sociaux communautaires de jeunes seront intégrés particulièrement dans les actions de conscientisation, d'éducation environnementale et de reforestation. Pour se faire des synergies seront recherchées avec les Scouts, les groupes d'églises comme les Jeannettes, Kiro, Jeunesse Adventiste, Brigades, etc. Ces groupes doivent avoir des responsabilités dans l'implémentation d'activités ciblées.

Autres actions envisagées :

1. Intégration de représentants de ces 2 secteurs dans le comité national de pilotage du PMF ;

2. Avoir une option préférentielle pour des projets soutenus et/ou demandés par ces secteurs ou ayant pour cible l'un ou l'autre de ces secteurs.

PLAN DE GESTION DES CONNAISSANCES

La mise en œuvre des projets du SGP en Haïti a généré et continuera de générer une énorme quantité d'informations qu'il faudra gérer et partager avec le plus large public possible. Une large diffusion de ces informations permettra aussi bien au commanditaire qu'aux bénéficiaires de tirer des leçons sur les erreurs enregistrées par les différents partenaires de mise en œuvre. Ainsi, un schéma de diffusion sera défini afin de garantir une bonne cueillette d'informations et une excellente dissémination de celles-ci.

La collecte d'informations

Les activités supportées en Haïti par le SGP au cours du dernier quinquennat ont généré d'importantes quantités d'informations. Ces dernières s'accompagnent de leçons à la fois positives et négatives. Ainsi, il sera absolument nécessaire de collecter ces informations auprès des bénéficiaires. Elles seront ensuite analysées, et les conclusions de ces analyses seront partagées avec les différentes parties prenantes tant au niveau du Gouvernement, des bailleurs de fonds qu'au niveau des OSC. Cette approche facilitera une meilleure duplication des projets dans les sites sélectionnés susceptibles de bénéficier de financements du SGP.

Les leçons apprises et des meilleures pratiques seront identifiées à travers différentes activités notamment la consultation de rapports d'avancement et finaux, l'organisation régulière d'ateliers de partage et de réflexion des parties prenantes avec les bénéficiaires de projets des années précédentes, terminés ou en cours d'exécution, l'organisation d'ateliers d'échanges entre les bénéficiaires intervenant sur une thématique commune. Cette dernière initiative permettra de combler les lacunes actuelles dans les secteurs concernés par la gestion des connaissances résultant d'un partage d'expériences. En outre, elle fournira un cadre pour une action concertée. Les forces et les faiblesses de la mise en œuvre des activités de chaque bénéficiaire seront identifiées. Les meilleures pratiques seront à ce moment vulgarisées et encouragées.

Un atelier de ce genre a été déjà organisé en 2015 avec la collaboration de l'AFDI pour les OCB du Nord et du Nord'Est ayant bénéficié d'un appui de ces 2 institutions. Il est prévu qu'un atelier d'échange soit tenu annuellement dans les 2 paysages terrestres/marins sélectionnés autour des pratiques de conservation communautaire et participative des ressources naturelles des aires protégées. Un atelier sur la thématique Micro hydroélectricité communautaire doit être aussi organisé à la fin de l'OP6 dans la zone frontalière pour les communautés ayant bénéficié des projets de ce genre.

Utilisation des connaissances acquises pour informer et influencer les politiques

La capitalisation de ces connaissances se fera par :

- La diffusion des bonnes pratiques retenues via un lien sur le site web du PNUD : ce lien comprendra aussi un suivi des progrès enregistrés par les projets en cours ;
- Un bulletin trimestriel sur les nouveaux projets approuvés ainsi que les progrès enregistrés par les projets en cours, qui sera aussi distribué dans les différents sites ;

- Création et alimentation régulière d'un compte Facebook au nom du SGP : les publications comprendront des comptes rendus de rencontres entre les différents acteurs œuvrant dans le domaine de l'environnement, des fiches techniques d'OSC, des résumés de projets, des bonnes pratiques apprises et des études de cas ;
- La formation d'un réseau haïtien de journalistes environnementaux qui produiraient des articles ou des reportages sur les interventions du SGP dans le pays ;
- Intervention dans les tables sectorielles nationales sur les interventions du SGP dans le pays.

STRATÉGIE DE COMMUNICATION

La stratégie de communication qui sera mise en place devra permettre d'informer non seulement les principales parties prenantes que sont les OSC mais aussi le gouvernement haïtien tant au niveau central qu'au niveau local (collectivités territoriales), les organisations internationales potentiellement intéressées à cofinancer le SGP, et le public en général sur le programme et ses interventions. En résumé, la stratégie vise à informer tous ces acteurs sur l'existence du programme, ses champs et ses zones d'interventions, à développer des partenariats utiles avec d'autres projets existants et à mobiliser davantage de ressources pour l'élargissement et l'augmentation de la capacité d'intervention du PMF.

Pour atteindre les objectifs de la stratégie, différentes activités de communication sont prévues. Les principaux (liste non exhaustive) événements et les produits de communication à développer selon les cibles, sont listés ci-dessous, définies et réparties dans le temps donné.

Publics cibles

Les actions de communication identifiées dans la stratégie ciblent :

- Les communautés des zones d'intervention du PMF ;
- Les organisations de la société civile de ces zones ;
- Les décideurs (Président, Ministres, DG, Directeurs centraux et départementaux, Délégués et vice-délégués, Maires...) ;
- Les partenaires techniques et financiers de la coopération internationale ;
- Les journalistes et les médias ;
- Les internautes.

TABLEAU 6: APPROCHE DE COMMUNICATION ET CIBLES

Approche de communication	Cibles
Réunions d'échanges d'information	Membres du comité de pilotage du SGP et bailleurs
Rencontres, missions sur le terrain et ateliers de formation	Collectivités territoriales et OSC
Médias de grande diffusion	Grand public, leaders sociaux
Vulgarisation des résultats	Groupes sociaux de base Associations communautaires Associations professionnelles Partenaires du PMF

TABLEAU 7: OUTILS ET EVENEMENTS DE COMMUNICATION.

Outils et événements	Publics
Outils scriptovisuels	
Conception et édition d'affiches de présentation et de dépliants	Tous publics
Impression de Banners et banderoles dans les zones cibles du projet	Tous publics
Publication	
Production d'encart pour les journaux à grand tirage	Public adulte
Réunions d'échanges	
Réunions de travail	Communautés, partenaires, décideurs, bailleurs
Relation presse et Internet	
Elaboration d'un dossier de presse	Médias
Création d'un site-web dynamique pour le PMF avec liens sur les principaux sites web des autres partenaires	Tous publics
Mise en place d'un forum d'échanges avec le public	Tous publics
Participation à des émissions radio/TV	Médias
Création de pages d'information sur les Réseaux sociaux (Facebook, Twitter)	Internauts

4. CADRE DE RÉSULTATS ATTENDUS

TABEAU 8: COHERENCE AVEC LES COMPOSANTES DU PROJET MONDIAL PO6.

Composantes projets OP6	Cibles CPS	Indicateurs	Moyens de vérification	Activités
<u>Composante SGP 1:</u> <i>Conservation du paysage terrestre ou marin communautaire</i> 1.1 Les programmes pays du PMF améliorent la conservation et l'utilisation durable et la gestion des écosystèmes terrestres et côtiers marins importants grâce à la mise en œuvre des approches de paysage terrestre ou marin sur la base communautaire dans environ 50 pays	2 aires marines protégées (AMP) pour env. 70 % des ressources d'octroi de subventions	80 hectares de mangroves réhabilités et/ou conservés dans les 2 aires marines protégées pour maintenir la biodiversité 100 pêcheurs formés sur les bonnes pratiques de pêche. Voir Annexes 1 et 2	Rapportage de projet individuel par les équipes pays du PMF Variables de comparaison d'évaluation de base (utilisation de modèles conceptuels et des données de partenaires, selon le cas) Rapport de suivi annuel (AMR) Revue de la stratégie Programme pays (apport CNP)	<i>Approximativement. # et la typologie des projets</i> - 4 à 6 projets de reforestation du littoral par des mangliers et d'autres espèces natives dans les AMP - 5 projets d'apiculture dans les mangroves et autres écosystèmes terrestres adaptés dans les AP - 3 Projets de renforcement des capacités des associations de pêcheurs sur les bonnes pratiques de pêche dans les AMP
<u>Composante 2 SGP :</u> <i>Agroécologie Intelligente Innovatrice dans un contexte de changement climatique</i> 2.1 Pratiques d'agro-écologie qui comportent des mesures pour réduire les émissions de CO₂ et de renforcement de	Techniques et pratiques agricoles et d'agroforesterie qui maintiennent et/ou augmentent la fertilité, la capacité de rétention d'eau et la couverture des sols.	150 hectares sur lesquels sont testées des pratiques et techniques innovantes d'agroforesterie pour renforcer la résilience au CC Indicateurs d'évaluation de base du paysage	Rapportage de projet individuel par les équipes pays du PMF Indicateurs de résilience socio-écologiques de production des paysages (SEPLs)	<i>Approx. # de projets</i> - 6 projets d'appui au renforcement de la culture du café et du Cacao dans les réserves de biosphère de la Selle et de la Hotte

Composantes projets OP6	Cibles CPS	Indicateurs	Moyens de vérification	Activités
la résilience au changement climatique essayées et testées dans les zones tampons, des aires protégées et des corridors forestiers et largement diffusées dans au moins 30 pays prioritaires		terrestre/marin (à déterminer)	Rapport annuel de suivi (AMR) Revue de la stratégie du programme pays (apport CNP)	- 5 projets d'arboriculture fruitière dans les zones tampons des AP - Au moins 10 projets d'appui à des initiatives communautaires ayant trait à des activités d'agroforesterie utilisant des espèces natives permettant la capture de CO₂.
<u>Composante 3 du SGP :</u> <i>Co-bénéfices/avantages de l'accès aux sources d'énergie peu émettrices de carbone :</i> 3.1 Solutions d'accès à l'énergie communautaire de faible carbone déployées avec succès dans 50 pays avec alignement et intégration de ces approches dans des cadres plus larges tel que le SE4ALL initié dans au moins 12 pays	Au moins une typologie innovante de solutions adaptées localement démontrée et documentée Au moins 200 ménages vivant dans certaines zones reculées, ont accès à une énergie propre et/ou prennent avantage de la disponibilité de l'électricité dans les infrastructures communautaires (centre de santé, écoles, places publiques, etc...) Co-avantages tels que la résilience, effets sur les écosystèmes, les revenus, la santé et autres rigoureusement estimés	Une technologie d'accès à l'énergie, la micro hydroélectricité communautaire, localement adaptée avec des démonstrations pour l'augmentation et la réplication réussies 50 ménages ayant accès à l'énergie avec des solutions communautaires adaptées localement, estimées et appréciées	AMR, Rapport de pays AMR, données de base mondiales, rapports des pays Etudes spéciales du pays Revue de la stratégie du programme pays (apport CNP)	<i>Approx. # de projets</i> - Au moins 1 projet de micro hydroélectricité communautaire - Au moins 3 projets de mise en place des systèmes d'énergie solaire pour l'alimentation et l'éclairage d'établissements (centres de santé, écoles communautaires, places publiques, bibliothèques communales) dans les zones tampons des AP

Composantes projets OP6	Cibles CPS	Indicateurs	Moyens de vérification	Activités
<u>Composante 5 du PMF: Politique et plates-formes de dialogue et de planification OSC - Gouvernement (Grantmaker +) :</u> 5.1 Le PMF soutient la création de la "Politique et plateformes de dialogue et de planification OSC-gouvernement", rachat des partenariats existants et potentiels, dans au moins 50 pays	Le SGP Haïti appuiera et encouragera la mise de place de plateformes de dialogue et de planification OSC - Gouvernement tant au niveau local que national.	2 plates-formes de dialogue OSC - gouvernement créés, renforcés, dont une plateforme pour chaque paysage terrestre/marin Les réseaux OSC renforcés si l'un des 25 est leader dans les pays	Rapports de projet individuel par les équipes pays du PMF Base de données PMF mondial Rapport de suivi annuel (AMR) Revue de la stratégie du Programme Pays	<i>Priorité niveau mondial</i> <i>Priorité transversal du CPS au niveau national</i> - Appui à la création de 5 tables sectorielles environnement (plate-forme de discussion gouvernement-bailleurs-OSC) dans les zones d'intervention du PMF - Création de comités de pilotage (plate-forme de discussion locale autorités locales-OSC locales) pour chaque communauté bénéficiaire du PMF
<u>Composante 6 du SGP:</u> <i>Promouvoir l'inclusion sociale (Grant Maker +)</i> 6.1 Considérations d'intégration du genre appliquées par tous les programmes pays du PMF; Formation sur le genre utilisée par le personnel PMF, bénéficiaires de subventions, membres du CNP, partenaires	Aperçu de l'approche CPS à l'inclusion sociale, y compris les hypothèses en ce qui concerne le contenu national d'appui aux populations vulnérables et marginalisées	Nombre cible de bénéficiaires (genre, jeunes, handicaps et marginalisés) 150 femmes et 150 hommes sont formés	Rapports de projet individuel par les équipes pays du PMF Base de données PMF mondial Rapport de suivi annuel (AMR) Revue de la stratégie du Programme Pays	<i>Priorité niveau mondial</i> <i>Priorité transversal du CPS au niveau national</i> - Tous les projets approuvés et mis en exécution intègrent une stratégie Genre

Composantes projets OP6	Cibles CPS	Indicateurs	Moyens de vérification	Activités
6.2 Le programme de subvention IP octroie au moins 12 subventions pour renforcer les capacités des IP ; la mise en œuvre de projets par les IPS est prise en charge dans les pays concernés 6.3 L'implication des jeunes, des personnes handicapées est en outre prise en charge dans les projets du PMF et les lignes directrices et les meilleures pratiques sont largement partagées avec les pays				- Au moins 4 projets de formation et de sensibilisation sur l'intégration et la participation des femmes dans les mécanismes communautaires de gestion de l'environnement - Au moins 4 projets de formation et de sensibilisation sur l'intégration et la participation des jeunes et des personnes à mobilité réduite dans les mécanismes communautaires de gestion de l'environnement
<u>Composante 7 du PMF:</u> <i>Portée mondiale du programme de connaissances basé sur les pratiques du citoyen (GrantMaker+)</i> 7.1 La bibliothèque numérique d'innovations communautaires est établie et offre un accès à l'information pour les communautés dans au moins 50 pays 7.2 Plateforme d'échange d'innovation communautaire Sud-Sud favorise les échanges Sud-Sud sur les questions environnementales mondiales dans au moins 20 pays	Connexions entre le CPS et les priorités mondiales pour la bibliothèque numérique et la plateforme d'Echange d'Innovation SSC (c-à-d. Exemples de technologies testées, avantage comparative et expérience du programme pays du PMF)	3 innovations de pays à partager et diffuser au niveau mondial* * Les exemples peuvent être obtenus de la période, ainsi que les premières phases opérationnelles du Programme de micro financement plus tôt (y compris la mise à niveau des programmes pays)	Base de données PMF mondial Rapport de suivi annuel (AMR) Revue de la stratégie du Programme Pays	<i>Priorité niveau mondial</i> <i>Equipes pays du PMF (CN and AP) Inputs données de base mondiale</i> - Mise en place d'une base de données nationale où sont stockées toutes les données, les réalisations et les leçons apprises

Composantes projets OP6	Cibles CPS	Indicateurs	Moyens de vérification	Activités
				dans la mise en œuvre du PMF - Mise en place d'un mécanisme de partage d'expériences avec le PMF de la République Dominicaine

5. PLAN DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Le suivi et l'évaluation du PO6 se fera pour la période concernée se fera à trois niveaux. L'évaluation du plan dans toutes ses composantes constitue le premier niveau. Le second est lié aux paysages marins et terrestres sélectionnés comme régions prioritaire pour l'intervention du PMF et le troisième est celle des projets qui seront financés dans le cadre du PO6.

5.1. Au niveau national le suivi évaluation sera fait suivant le processus normal de surveillance et contrôle des activités du PNUD par rapport à la mise du PO6. Celui-ci suivra la procédure standard. Toutefois, à mi-parcours du PO6, une mission d'évaluation devra se réaliser en considérant les trois niveaux d'évaluation. Un atelier doit être réalisé avec le CNP et autres acteurs afin de redéfinir ou d'ajuster certains points de la stratégie qui seront moins performants. Des indicateurs seront intégrés dans la base de données afin de suivre l'évolution des paysages. Le nombre de parcelles, la dimension de parcelles de forêt énergétique, le nombre de jeunes, de femmes participant dans les projets, le nombre de projets, nombre de communautés atteintes au sein du paysage sont autant de points qui seront intégrés dans la base de données.

5.2 Au niveau du terrain, les activités de suivi se dérouleront en trois étapes subséquentes : des activités d'évaluation avant le début du projet, des visites de terrain tout au cours de l'exécution des activités du projet et finalement, une visite d'évaluation à la fin des activités du projet. Des protocoles d'accord seront signés avec les Universités afin d'intégrer des étudiants dans les projets soit à titre de stagiaires observateurs ou chercheurs préparant leur mémoire.

TABLEAU 9: SUIVI EVALUATION AU NIVEAU DES PROJETS.

Plan de Suivi et Evaluation à l'échelle des projets		
Activité de Suivi & Evaluation	Parties Responsables	Périodicité
Suivi du projet de manière participative	Bénéficiaires	Pendant la durée du projet
Collecte des données de base	Bénéficiaires, Coordonnateur National, Equipe du PMF CNP	Pendant la phase de conception du projet et la phase de formulation de la proposition de projet
Deux ou trois rapports d'étapes et de rapports financiers (<i>en fonction du calendrier de décaissement convenu par les parties</i>)	Bénéficiaires, Coordonnateur National, Equipe du PMF	A toute demande de décaissement de fonds
Plan de travail du projet	Bénéficiaires, Coordonnateur National, Equipe du PMF	Pendant la durée du projet
Visite du site ciblé par la proposition de projet (<i>si nécessaire / effectivité des coûts</i>)	Coordonnateur National, Equipe du PMF CNP	Avant l'approbation du projet, tel qu'approprié
Visite de suivi de la mise en œuvre du Projet dans son site (<i>si nécessaire / effectivité des coûts</i>)	Coordonnateur National, CNP	En moyenne, une visite par an, tel qu'approprié
Visite d'évaluation par le Coordonnateur National sur le site du projet (<i>si nécessaire / effectivité des coûts</i>)	Coordonnateur National, Equipe du PMF et CNP	A la fin du projet, tel qu'approprié

Rapport final du projet	Bénéficiaires	Après la finalisation des activités du projet
Rapport d'Evaluation du projet (si nécessaire / effectivité des coûts)	Autre partie	Après la finalisation des activités du projet
Préparation d'une description du projet qui sera incorporée dans la base de données globales des projets SGP	Coordonnateur National, Equipe du PMF	Au début du projet et tout au long de la mise en œuvre du projet
Collecte des données de base	Bénéficiaires, Coordonnateur National, Equipe du PMF CNP	Pendant la phase de conception du projet et la phase de formulation de la proposition de projet
Deux ou trois rapports d'étapes et de rapports financiers (en fonction du calendrier de décaissement convenu par les parties)	Bénéficiaires, Coordonnateur National, Equipe du PMF	A toute demande de décaissement de fonds

5.3 Les organisations bénéficiaires participeront également dans le processus de suivi évaluation. Elles devront fournir à la sélection du projet les lignes de base présentant la situation initiale pour chaque activité qu'elles devront exécuter. Elles auront en plus la responsabilité d'envoyer les données d'activités vers une base de données qui sera établie avec l'une des Universités haïtiennes selon périodicité liée au type de projet et une grille préétablie. Elles participeront dans la planification des visites de terrain, assureront l'accueil des étudiants ou autres visiteurs.

5.3 Toutes les données collectées en rapport au projet seront acheminées vers la base de données d'une des universités. Ces données seront analysées non seulement pour l'élaboration de rapport pour le PMF, mais aussi pour être comparées à celles d'autres projets pour en tirer les leçons. Parallèlement au suivi des projets sur le terrain, le programme national du PMF bénéficiera également de suivi, de revue et d'évaluation qui permettront de comprendre l'évolution du PMF en Haïti. Le tableau suivant présente les activités de suivi évaluation, les parties responsables et la périodicité de réalisation de ces activités.

TABLEAU 10: PLAN SUIVI EVALUATION AU NIVEAU DU PROGRAMME.

Activités M & E	Objectifs	Parties responsables	Source du budget	Timing/Délai
Elaboration CPS	Cadre pour l'identification des projets communautaires	CN; CNP, parties prenantes, les	Couvert par la subvention préparatoire	Au début de la phase opérationnelle
Revue de la stratégie annuelle du programme pays	L'apprentissage, la gestion adaptative	CN; CNP, CPMT	Couvert par les coûts d'exploitation des programmes pays	Les examens seront effectués annuellement pour s'assurer que le CPS est sur la bonne voie dans la réalisation de ses résultats et de ses objectifs et de prendre des décisions sur toutes les révisions ou les besoins de gestion adaptative
Réunions d'examen continu du CNP des	Evaluer l'efficacité des projets, des	CN, CNP, PNUD	Couvert par les coûts	Minimum deux fois par an, avec un dédié au M & E et

résultats et l'analyse du projet	portefeuilles, des approches ; l'apprentissage, la gestion adaptative		d'exploitation des programmes pays	la gestion adaptative à la fin de chaque année de subvention
Rapport annuel Pays (ACR)	Permettre la communication efficace pour le CNP	A présenter par le CN au CNP	Couvert par les coûts d'exploitation des programmes pays	Une fois par an, en Juin
Rapport annuel de suivi – (AMR) enquête pays basée sur l'ACR	Permettre la communication efficace pour le CPMT et le FEM ; présentation des résultats aux donateurs	A soumettre par le CN au CPMT	Couvert par les coûts d'exploitation des programmes pays	Une fois par an, en Juillet
examen stratégique du portefeuille pays	Apprentissage, gestion adaptative pour le développement stratégique du programme pays	CNP	Couvert par les coûts d'exploitation des programmes pays	Une fois par phase opérationnelle

6. PLAN DE MOBILISATION DES RESSOURCES

Le FMP est financé essentiellement par le FEM. Cependant, il a été remarqué que certains projets intéressants du point de vue de leurs impacts potentiels dans les différents champs thématiques du FEM nécessitent plus de 50,000 USD. Dès lors se pose la question d'identification de compléments de financement. Souvent les organisations bénéficiaires ne disposent pas de capacités à l'interne pour cofinancer les actions ou aller ailleurs pour en trouver d'où l'identification de partenaires potentiels.

6.1. LES POTENTIELLES RESSOURCES MOBILISABLES

Le choix des zones prioritaires d'intervention pour le PO6 est fonction, entre autre, de la possibilité de créer des synergies avec d'autres initiatives qui permettent d'assurer la durabilité des interventions du PMF et de mobiliser des fonds complémentaires.

Dans le cas des Trois Baies, l'intervention du PMF va consolider des acquis obtenus pendant près d'une décennie d'intervention. Il devra rechercher une synergie particulière avec les organismes chargés de la mise en œuvre du Parc. Un plan de gestion en cours d'élaboration afin de canaliser les interventions pour les cinq prochaines années. L'équipe du PMF local doit influencer les actions qui seront identifiées dans le cadre du programme de développement à élaborer dans ce plan de gestion. De plus, la région du Nord-Est a été déclarée zone prioritaire de développement. Le PMF doit rester à l'affût de toutes les initiatives de planification dans la zone et chercher à les influencer dans leur stratégie de mise en œuvre afin de créer de manière sui-generis les futures relations avec ses actions. Pour ce faire une relation privilégiée devra être établie avec les autorités locales en tenant compte de la possibilité d'influencer l'orientation des dépenses liées au fonds de collectivités territoriales.

Cette dernière considération est encore plus valable dans le cas de la région des Baradères. Il est vivement recommandé à l'Equipe du PMF sous le leadership de Ministère de l'Environnement et le Ministère de l'Intérieur d'organiser une réunion d'information avec les autorités des collectivités territoriales sur la possibilité de cofinancer des actions. La région des Baradères ne bénéficie pas actuellement d'interventions significatives. L'équipe du PMF doit en ce sens se faire le porte-parole de la demande en matière d'actions de développement pour cette région.

En plus des besoins de cofinancement des projets, le PMF doit aussi mobiliser des ressources pour identifier les organisations, informer les partenaires, assurer le suivi et l'évaluation des projets financés. Etant donné les ressources limitées, le PMF doit utiliser les autres initiatives comme véhicule pour ces propres actions. Le PMF pourra bénéficier des études pour l'établissement des lignes de bases dans le cadre du projet EBA pour les deux régions prioritaires. Il devra se tenir au courant de tous les rassemblement et réunions organisées par les autres initiatives, toujours être présent et obtenir la possibilité de faire une présentation du programme.

6.2. LES PARTENAIRES POTENTIELS

Partenariat gouvernemental

Au niveau gouvernemental, le MDE est le partenaire principal du PMF en tant que maître d'œuvre. De manière particulière, le PMF devra compter sur des structures du MDE comme la direction aux changements climatiques, la direction sols et écosystèmes et l'Agence Nationale des Aires Protégées. Toutes ces structures gèrent des projets avec lesquels il va falloir établir des synergies ou créer des partenariats comme dans le cas du EBA de l'ANAP entre autre.

Les collectivités territoriales sont légalement responsables de la gestion des ressources naturelles de leur territoire. Ainsi, les Maires et les CASEC sont des ressources potentielles pour le succès du PMF en plus qu'ils ont la possibilité de mobiliser des fonds pour cofinancer des actions. Le MICT devient donc un ministère stratégique pour le PMF à côté du Ministère de Planification qui pourrait faciliter l'intégration du PMF dans la planification et donc dans le budget national faisant ainsi du cofinancement une action automatique. Le PMF doit convaincre le MDE de l'accompagner dans ces démarches de création de partenariat non seulement avec les autres organismes gouvernementaux, mais aussi avec ceux de la coopération bilatérale et multilatérale.

Partenaire de la société civile haïtienne

Le principal partenaire du PMF est la Société Civile haïtienne. Les ONGs locales interviennent généralement à travers des organisations communautaires de base (OCB) et constituent ainsi un bon cadre pour développer des partenariats Universités pouvant garantir le succès des actions du PMF. Les universités haïtiennes pourront aussi jouer un rôle important particulièrement dans le suivi et l'évaluation des projets. Le PMF devrait se joindre aux efforts de développement de base de données dans les universités afin faciliter le suivi et l'évaluation de ces projets.

Coopération bilatérale et multilatérale

La DDC de l'ambassade de Suisse finance des actions dans le secteur de l'environnement et le développement comme c'est le cas aussi de l'AFD, de l'UE à travers le BON/FED, l'ACDI et l'USAID. Le PMF devra chercher à établir un partenariat formel avec ces institutions comme il doit le faire avec la Banque Mondiale qui finance des projets dans le secteur de l'agriculture et l'énergie, la BID qui finance la mise en œuvre d'action dans la région des Trois Baies et dans le Sud. Le PMF bien que partie également des Nations Unies pour afin de durabilité ses actions devrait signer des protocoles avec les autres projets des nations unies. Pour cela, un inventaire des projets en exécution ou en cours de planification dans les agences des Nations Unies présentes en Haïti servirait de cadre pour identifier les synergies et les partenariats à mettre en place.

7. PLAN DE GESTION DES RISQUES

7.1 LES PRINCIPAUX RISQUES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU CPS AU COURS DE PO6

Les risques sociaux et environnementaux

- *Manque d'appui politique à la mise en œuvre de l'OP6* : le SGP est une initiative qui soulève beaucoup d'attente au niveau local. Il peut arriver que la mise en œuvre de l'OP6 ne permette d'adresser tous les problèmes et cela risque de provoquer un certain désintérêt de la part des autorités centrales et locales. Le SGP OP6 peut alors ne pas disposer de l'appui politique nécessaire.
- *Instabilité politique* : l'instabilité politique qui secoue Haïti peut provoquer des retards dans la mise en œuvre des activités.
- *Manque de coordination* : Compte tenu du fait qu'il y a plusieurs acteurs qui interviennent et le faible niveau de capacité de coordination au niveau des autorités locales, cette question constitue un facteur de risque dans le sens qu'elle peut être à la base de chevauchements et des confusions des rôles et des attributions dans la mise en œuvre des activités.
- *Non appropriation des communautés locales des activités de l'OP6* : La participation et l'implication des communautés locales est l'une des conditions sine qua non pour la réussite du programme. La possibilité que les organisations locales ne soient pas impliquées dans l'OP6 constitue un risque qui serait atténué avec beaucoup de sensibilisation.

Les risques climatiques

- *Événements climatiques extrêmes* : Haïti est un pays très vulnérable. Le niveau de dégradation de l'environnement, son statut d'état insulaire associé au changement climatique rendent le pays très exposé aux événements climatiques extrêmes (sécheresse, inondations, cyclones, etc.) qui peuvent interrompre la mise en œuvre du programme.

Autres risques possibles

- *Insuffisance de capacités des partenaires* : Tant au niveau central qu'au niveau local, les partenaires du programme auront besoin de développer leurs capacités. L'insuffisance de capacités étant un risque pour l'OP6, le programme veillera à ce que les partenaires directs disposent des compétences requises en même temps qu'il encouragera les initiatives de renforcement des capacités.
- *Corruption* : La corruption et le non-respect des procédures d'achat et de passation des marchés représentent des facteurs de risque de niveau moyen pour le programme. Des dispositions adaptées seront prises pour mitiger ce risque.

TABLEAU 11: DESCRIPTION DES RISQUES

Décrire les risques identifiés	Degré des risques (faible, moyen, élevé)	Probabilité des risques (faible, moyen, élevé)	Mesure prévue d'atténuation des risques
Manque d'appui politique à la mise en œuvre de l'OP6	moyen	Moyen	Plaidoyer auprès des autorités centrales et locales et implication dans la mise en œuvre de l'OP6

Non appropriation des communautés locales des activités de l'OP6	faible	faible	Sensibilisation du public et des organisations locales pour une meilleure participation aux activités de l'OP6
Manque de coordination entre les différentes institutions et les différents projets	moyen	moyen	Mécanismes et structures de coordination existant au niveau central et au niveau local seront utilisés comme plateforme de partage d'information
Instabilité politique	élevé	élevé	Un suivi régulier de l'évolution de la situation politique sera fait en vue de planifier, d'adapter et d'ajuster les activités avec les circonstances
Evénements climatiques extrêmes (sécheresse, inondations, cyclones, etc.)	moyen	moyen	Mise en place de mécanismes de discussion avec les autorités et les partenaires en vue de faire les ajustements correspondant à ces situations spécifiques
Insuffisance de capacités des partenaires à mettre en œuvre les projets en respectant les procédures du SGP	Moyen	Moyen	La sélection prendra en compte l'expérience et la compétence des organisations. Parallèlement des ateliers de formation sur les procédures du SGP seront organisés si nécessaire pour mitiger ce risque
Risque de corruption	Moyen	Moyen	Les Nations Unies disposent d'un ensemble de procédures dont l'application stricte permettra de mitiger ce risque

7.3 SUIVI DES RISQUES

Le suivi rapproché et constant de tous les projets et activités à mettre en œuvre dans le cadre de l'OP6 permettra d'identifier et de suivre la trace de ces risques. A cet effet, les activités des projets seront visitées régulièrement pour s'assurer de leur bonne marche et du respect des procédures dans leur mise en œuvre. Une grille d'évaluation contenant tous les risques potentiels sera préparée à cette fin. Chaque fois qu'un risque réel ou potentiel est identifié, il sera discuté avec les partenaires concernés et les mesures appropriées seront prises en vue de le mitiger ou de l'anticiper. Par ailleurs, la revue annuelle du CPS sera une occasion supplémentaire pour passer en revue les risques émergents et de prendre les dispositions nécessaires en vue de les atténuer.

ANNEXE 1 : EVALUATION DE BASE DU PAYSAGE TERRESTRE / MARIN DANS OP6

COMPLEXE 1 : LES TROIS BAIES

Situé dans le Nord-Est du pays, ce complexe s'étend le long de la côte nord entre la baie de Limonade à l'ouest et le Lagon-des-Bœufs à proximité de la frontière dominicaine, et vers l'intérieur en y incluant les bassins versants qui alimentent les rivières débouchant dans chacune de ces trois baies. Ce complexe comprend des récifs coralliens, des zones d'herbes à tortue de mer, des bancs de vase, des zones humides, une plaine étendue couvrant environ 550 km² (faisant aujourd'hui l'objet de travaux de développement en vue d'y introduire une agriculture mécanisée), et au sud, plusieurs chaînes de collines définissant les limites sud des bassins versants à l'origine des trois principales rivières partant vers la mer en direction du nord. Il s'agit de la Grande Rivière du Nord, qui aboutit à la mer tout juste à l'ouest de la baie de Limonade, la Rivière Trou de Nord, qui traverse la ville de ce nom et aboutit à la mer à Caracol, et la Rivière Marion, qui se déverse dans la baie de Fort Liberté, tout juste à l'ouest de cette ville. Sept bassins versants peuvent être identifiés à l'intérieur du complexe. La région de la baie de Caracol comprend environ 3 900 hectares de mangroves en bon état représentant quelque 18 % des mangroves résiduelles d'Haïti. La baie est protégée par un récif corallien qui s'étend sur 20 km. Ces mangroves sont exploitées pour en tirer du charbon de bois et défrichées pour établir des marais salants. La baie de Fort Liberté est entourée de franges de mangroves étendues. Une partie importante des eaux peu profondes de la baie abrite une zone inhabituelle de coraux/d'herbes à tortue, alors que sa partie centrale et plus profonde est recouverte presque uniquement d'herbes à tortue. Grâce à la densité démographique relativement faible de cette région, la qualité de l'eau de la baie est demeurée assez élevée (CTEC, 2012).

Les récifs de Fort Liberté comprennent les espèces coralliennes menacées *Montastraea annularis* et *M. faveolata* et des dizaines de colonies d'*Acropora cervicornis*. Les récifs situés à l'intérieur du chenal à Fort Liberté présentent également un taux moyen de couverture et de diversité corallienne, ainsi que des colonies grandes et petites. Deux coraux qu'il est proposé d'inclure à la liste ESA en tant qu'espèces menacées, *Montastraea annularis* et *Montastraea faveolata*, sont courants à l'intérieur du chenal. On y trouve aussi un certain nombre de colonies coralliennes de grande taille et d'autres espèces diverses, y compris des favidés. La couverture corallienne à l'intérieur du chenal est faible par comparaison aux récifs d'Haïti, mais la diversité et la couverture des éponges y sont très importantes, excédant ce qui est observé dans le reste de la Caraïbe. Les communautés d'éponges à Haïti sont très diverses et comprennent des colonies de très grande taille, de nature à offrir des habitats et une structure comparable aux récifs coralliens.

Situées à l'ouest de Fort Liberté, les baies de Caracol et de Limonade ne forment en fait qu'une seule baie, divisée en sa partie centrale par une forêt de palétuviers qui fait saillie dans la mer et est bordée par un récif-barrière. Les abords de la baie sont protégés par l'extension pratiquement continue d'un récif-barrière, interrompue par une passe unique par laquelle plus de cent bateaux de pêche passent chaque matin, et bordée à l'intérieur par une bande étroite et contiguë d'algues et de vase, au-delà de laquelle le fond marin de la baie est dominé par des sables et des herbes à tortue. Aux abords sud et sud-est de la zone se trouvent de vastes étendues de mangroves. À l'extrémité est du complexe des Trois Baies se trouvent les eaux saumâtres du Lagon-aux-Bœufs, qui est séparé de la mer par des mangroves estuariennes.

Cette région est cruciale pour les activités de pêche de subsistance de communautés riveraines et assure plusieurs autres services d'approvisionnement et de protection environnementale. Les mangroves et les récifs offrent une protection aux plaines avoisinantes contre les ondes de tempête. En particulier, les forêts de palétuviers des baies de Caracol et de Fort Liberté jouent un rôle important dans le cycle de reproduction de nombreuses espèces de poissons des côtes et pélagiques, y compris certains propres à la consommation humaine, notamment les brochets de mer (*Centropomus undecimakis*), les crevettes et les homards (*Penaeus* and *Panulirus argus*), et les mollusques (*Strombus gigas*). On a identifié au moins 13 espèces jugées menacées ou en grave danger d'extinction au sein de la faune sauvage des mangroves et des lagons de la région. Parmi ces espèces figurent le crocodile américain (*Crocodylus acutus*), la tortue luth de l'Atlantique (*Dermochelys coriacea*), le caret de l'Atlantique (*Eretmochelys imbricata*) pour les reptiles, et le flamant (*Phoenicopterus ruber*), le tangara des palmiers à crête noire (*Phaenicophilus palmarum*), le moqueur polyglotte du nord (*Mimus polyglottos*) et l'hirondelle fauve (*Hirundo fulva*) pour l'avifaune. Parmi ces oiseaux, le tangara des palmiers à crête noire est endémique à Hispaniola, et l'hirondelle fauve est endémique à Haïti. La baie de Caracol et ses abords marins sont également importants parce qu'ils accueillent des baleines, des lamantins, des tortues de mer et des oiseaux migrateurs. La valeur annuelle des services environnementaux assurés par la baie de Caracol a été estimée à 110 millions de dollars US.

TABLEAU 12: FICHE DE PRESENTATION DES 3 BAIES

Activités humaines	Pêche, agriculture, élevage, fabrication de charbon, industrie de sous-traitance
Population estimée	92848
Commune	Fort-Liberté, Caracol, Limonade, Quartier-Morin, Ferrier (5)
Sections communales	7
Nombre de villages	41
OCS	Cultures agricoles, Forêt sèche, mangrove, zones humides, villages, villes, sites touristiques, zone industrielle, savanne ouverte,
ONG	Plus de 40 organisations de base. L'USAID, BID, Banque Mondiale,

COMPLEXE 2 : CAYEMITES-BARADERES

Ce complexe est situé sur la côte nord de la péninsule sud-ouest du pays. Sa zone marine est essentiellement définie par les limites de la zone principale de formations coralliennes sur cette côte, qui s'étendent de la ville côtière de Corail à l'ouest, et comprennent les Iles Cayemites et la péninsule de Baradères, et vont jusqu'à la ville de Petit Trou de Nippes à l'est. Sa zone terrestre comprend les bassins versants qui se déversent dans cette zone marine. Ses frontières sont définies par les limites des sections communales situées entre la côte au nord et la ligne du Département au sud (laquelle coïncide avec la ligne de crête principale s'étendant d'est à l'ouest le long du centre de la péninsule). La frontière ouest-est marquée par le bord ouest de Champy et de Fond d'Icaques, qui sont des sections communales de Corail ; à l'est, la frontière de la zone est définie par le bord est de la section communale de Tiby.

Sa topographie est dominée par les caractéristiques de la côte, c'est-à-dire par les Iles Cayemites et la péninsule de Baradères, des espaces de faible altitude et en grande partie dépourvus d'éminences. Dans la partie terrestre du complexe, des collines boisées montent assez rapidement depuis la côte avant de redescendre vers une série de vallées orientées d'est en ouest, de Corail à Pestel, et de Pestel à Baradères. La route menant à Pestel à partir du sud passe par un col de courte longueur entre ces deux zones de basses terres. Plus au sud, le terrain monte de façon presque ininterrompue vers les hautes terres du Massif de la Hotte, une chaîne de hautes collines à orientation est-ouest marquant la frontière sud du département administratif de la Grande Anse. Les limites sud de ce département sont alignées sur la crête la plus élevée des bassins versants qui descendent vers le nord, mais il n'existe presque pas de cours d'eau entre Corail et Pestel. En fait, la première rivière d'importance le long de la côte prend naissance dans les collines au sud de Baradères, avant de s'écouler à proximité de la ville et de se déverser dans la baie de Baradères.

Cette zone cible a été identifiée en tant que l'une des zones de biodiversité clé ⁵ d'Haïti. On y trouve le tangara des palmiers à crête noire (*Polioccephalus phaenicoptilus*), l'unique oiseau endémique à Haïti. Plusieurs espèces de poissons vivipares du genre *Limia* sont endémiques à l'Ile d'Hispaniola et habitent dans des corps d'eau douce et saumâtre. Elles comprennent les espèces *L. dominicensis*, *L. meloanogaster*, *L. melanotata*, *L. nigrofasciata* et *L. tridens*. Deux reptiles sont endémiques aux Iles Cayemites : *Amphisbaena caudalis* et *A. caymite*. Le copépode violet, *Mastigodiptomus purpureus*, qui a été déclaré vulnérable, est observé dans les systèmes d'eau douce d'Haïti, mais on ne connaît pas les limites de son parcours. Cette zone de biodiversité clé est également limitrophe de la ZBC du Massif de la Hotte.

Les pentes inférieures des collines qui s'élèvent à partir du littoral jusqu'à la région entourant Pestel, sont dominées par un écosystème agricole riche en arbres. Dans cette zone, on trouve des cultures comme le manioc, le plantain, les haricots, la patate douce et le maïs à l'ombre d'intensité variable des arbres. Dans certaines zones d'altitude intermédiaire, le café est cultivé à l'ombre des arbres. Le manioc constitue l'une des cultures les plus importantes de la région, et sa transformation est en grande partie assurée par des femmes. Les perspectives de gain économique à partir du manioc transformé sont limitées par le piètre état de l'infrastructure routière. Les arbres de cet écosystème agricole sont à la fois de type exotique et natif, et comprennent des arbres contribuant aux moyens de subsistance, notamment l'arbre à fruit, le cocotier et le manguiier.

TABEAU 13: FICHE DE PRESENTATION DE LA ZONE BARADERES CAYEMITES

Activités humaines	Pêche, agriculture, élevage, agroforesterie, fabrication de charbon
Population estimée	168942
Commune	Petit-Trou-de-Nippes, Baradères, Grand-Boucan, Pestel, Corail, Roseaux (6)
Sections communales	17
Nombre de villages	326
OCS	Cultures agricoles, Forêt sèche, mangrove, zones humides, villages
ONG	Fondation Nouvelle Grande Anse. Société Audubon Haïti. OCB, Associations de pêcheurs et association d'agriculteurs.

ANNEXE 2 : AUTRES PROJETS POTENTIELS DANS LES AUTRES INITIATIVES DU FEM POUR OP6

Paysages terrestres/marins	Initiatives stratégiques potentielles			
	Changement climatique	Energie	Plateforme dialogue et gestion connaissance	Promotion sociale
Zone de Petit Trou à Roseaux	- Adaptation de la pêche aux effets du changement climatique - Projet de sensibilisation sur les bonnes pratiques d'adaptation au changement climatique - projets de reforestation du littoral par des mangliers et d'autres espèces natives - Projets d'apiculture dans les mangroves	- Projets de mise en place des systèmes d'énergie solaire pour l'alimentation et l'éclairage d'établissements (centres de santé, écoles communautaires, places publiques, bibliothèques communales) dans les zones tampons des AP - Projets d'appui à la fabrication, à la promotion et à l'utilisation dans les communautés de réchauds améliorés à faible consommation de charbon	- Appui à la création et au fonctionnement de tables sectorielles départementales environnement (plateforme de discussion gouvernement-bailleurs-OSC) - Création de comités de pilotage (plateforme de discussion locale autorités locales- OSC locales) pour chaque communauté bénéficiaire de projets du PMF - Création d'une base de données où sont stockées toutes les données, les réalisations et les leçons apprises dans la mise en œuvre du PMF	- Projets de formation et de sensibilisation sur l'intégration et la participation des femmes dans les mécanismes communautaires de gestion de l'environnement - Projets de formation et de sensibilisation sur l'intégration et la participation des jeunes et des personnes à mobilité réduite dans les mécanismes communautaires de gestion de l'environnement
Zone du Parc des Trois Baies	- Projet d'adaptation des changements climatiques sur les ressources côtières et marines - Adaptation de la pêche aux effets du changement climatique - Projets de reforestation du littoral par des mangliers et d'autres espèces natives - Projets d'apiculture dans les mangroves	- Projets de mise en place des systèmes d'énergie solaire pour l'alimentation et l'éclairage d'établissements (centres de santé, écoles communautaires, places publiques, bibliothèques communales) dans les zones tampons des AP - Projets d'appui à la fabrication, à la promotion et à l'utilisation dans les communautés de réchauds améliorés à faible consommation de charbon	- Appui à la création et au fonctionnement de tables sectorielles départementales environnement (plateforme de discussion gouvernement-bailleurs-OSC) - Création de comités de pilotage (plateforme de discussion locale autorités locales- OSC locales) pour chaque communauté bénéficiaire de projets du PMF - Création d'une base de données où sont stockées toutes les données, les réalisations et les leçons apprises dans	- Projets de formation et de sensibilisation sur l'intégration et la participation des femmes dans les mécanismes communautaires de gestion de l'environnement - Projets de formation et de sensibilisation sur l'intégration et la participation des jeunes et des personnes à mobilité réduite dans les mécanismes communautaires

			la mise en œuvre du PMF - Mise en place d'un mécanisme de partage d'expériences avec les projets de la zone frontalière du PMF de la République Dominicaine	de gestion de l'environnement
Hors zones prioritaires	- Adaptation de l'agriculture aux effets du changement climatique - Intégration de la dimension genre dans les activités d'adaptation aux changements climatiques - Développement d'activités de reboisement avec des espèces d'essences endémiques et natives	- Projets d'appui à la fabrication, à la promotion et à l'utilisation dans les communautés de réchauds améliorés à faible consommation de charbon	- Appui à la création et au fonctionnement de tables sectorielles départementales environnement (plate-forme de discussion gouvernement-bailleurs-OSC) - Création d'une base de données où sont stockées toutes les données, les réalisations et les leçons apprises dans la mise en œuvre du PMF	- Projets de formation et de sensibilisation sur l'intégration et la participation des femmes dans les mécanismes communautaires de gestion de l'environnement - Projets de formation et de sensibilisation sur l'intégration et la participation des jeunes et des personnes à mobilité réduite dans les mécanismes communautaires de gestion de l'environnement
Plateau central	- Projet d'adaptation des ressources hydriques au changement climatique - Projet de sensibilisation sur les bonnes pratiques d'adaptation au changement climatique	- Projets d'appui à la fabrication, à la promotion et à l'utilisation dans les communautés de réchauds améliorés à faible consommation de charbon	- Appui à la création et au fonctionnement de tables sectorielles départementales environnement (plate-forme de discussion gouvernement-bailleurs-OSC) - Création d'une base de données où sont stockées toutes les données, les réalisations et les leçons apprises dans la mise en œuvre du PMF	- Projets de formation et de sensibilisation sur l'intégration et la participation des femmes dans les mécanismes communautaires de gestion de l'environnement - Projets de formation et de sensibilisation sur l'intégration et la participation des jeunes et des personnes à mobilité réduite dans les

				mécanismes communautaires de gestion de l'environnement
Sud	- Adaptation de l'agriculture aux effets du changement climatique - Projet d'adaptation des ressources hydriques au changement climatique - Intégration de la dimension genre dans les activités d'adaptation aux changements climatiques - Projets de reforestation du littoral par des mangliers et d'autres espèces natives dans les AMP - Projets d'apiculture dans les mangroves	- Projets de mise en place des systèmes d'énergie solaire pour l'alimentation et l'éclairage d'établissements (centres de santé, écoles communautaires, places publiques, bibliothèques communales) dans les zones tampons des AP - Projets d'appui à la fabrication, à la promotion et à l'utilisation dans les communautés de réchauds améliorés à faible consommation de charbon	- Appui à la création et au fonctionnement de tables sectorielles départementales environnement (plateforme de discussion gouvernement-bailleurs-OSC) - Création de comités de pilotage (plateforme de discussion locale autorités locales- OSC locales) pour chaque communauté bénéficiaire de projets du PMF - Création d'une base de données où sont stockées toutes les données, les réalisations et les leçons apprises dans la mise en œuvre du PMF	- Projets de formation et de sensibilisation sur l'intégration et la participation des femmes dans les mécanismes communautaires de gestion de l'environnement - Projets de formation et de sensibilisation sur l'intégration et la participation des jeunes et des personnes à mobilité réduite dans les mécanismes communautaires de gestion de l'environnement

ANNEXE 3 : SCENARIOS SUR LES INDICATEURS ET MOBILISATION DE RESSOURCES

Indicateurs	Lignes de base	Indicateurs liées au financement disponible actuel		Total indicateurs avec augmentation de 200% du financement
		3 Baies	Baradères / Cayemites	
Nombre de projets	31	8 projets	8	30
Nombre d'organisations supportées directement	31	10	15	40
Nombre de femmes impliquées et/ou bénéficiaires des projets	NA	100	100	500
Nombre de jeunes impliqués et/ou bénéficiaires des projets	NA	50	50	250
Nombre d'hectares de mangroves réhabilité	NA	40	40	200
Nombre d'hectares d'agroécologie	NA	75	100	500
Nombre de plateformes d'échanges	NA	1	1	4

